

DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime

Séance du 15 avril 2024

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au Conseil  
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de  
présents

13

Nombre de votants  
15

Date de la  
convocation  
03 avril 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le quinze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Troisième Adjoint, Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée-Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée-Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée -Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain- Madame BERUSSEAU Evelyne

Excusés : Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE Alain) ; Monsieur BONDOUX Guillaume (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice)

Absents : Monsieur VICI Laurent -Madame Christine CHAPRON - Monsieur CHAGNOLEAU Joël – Madame SICARD Alix

A été nommé secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice

**2024-04-15 Personnel municipal – création d'un poste de secrétaire général (e) contractuel (le) pour accroissement temporaire d'activité au service administratif.**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le remplacement de la secrétaire générale en attendant le recrutement définitif ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**Décide :**

la création à compter du 07 avril 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum et pendant une même période de 18 mois) à partir du 07 avril 2024.

Il devra justifier d'une expérience de secrétaire général.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment les contrats et éventuels avenants à venir

Reçu ~~informe que la présente délibération~~ peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Affichée le

18/06/2024

Le GUA, le 15 avril 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

